

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 95

13 janvier 2016

SOMMAIRE

A7 Properties S.A.	4539	Exeter/GIC Moerdijk 1 (Netherlands) S.à r.l.	4515
Ama Mundu Technologies S.A.	4548	Exeter/GIC Raunheim 1 (Germany) S.à r.l.	4516
BBB Industries Lux Holdings S.à r.l.	4560	Exeter/Gic UK Property 1 S.à r.l.	4516
Blaise	4559	Falcon Luxembourg S.à r.l.	4529
BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.	4545	Feel Hotels LuxCo S.à.r.l.	4518
Dematic Group S.à r.l.	4521	Financière 29 Lux	4519
Dematic Holding S.à.r.l.	4523	Fliesenlegerfachbetrieb Leinen S.à r.l.	4519
Dematic S.à r.l.	4551	Forum Nord Sud S.à r.l.	4519
DGF Reinsurance S.A.	4554	Gestion Fiera Capital S.à r.l.	4557
Edufin S.à r.l.	4548	G.M.H. Luxembourg S.A.	4519
Edufin S.à r.l.	4542	Green Temptation	4519
Egip GP S.à r.l.	4516	M-Tech s.à r.l.	4514
EIF Soparfi D S.à r.l.	4526	N.04 Alfa Business S.A.	4515
Emde Finances S.A.	4519	N.05 Alfa-Arcades S.A.	4516
Epip II GP S.à r.l.	4517	Nikaya SA, SPF	4517
Episo Boxes S.à.r.l.	4517	Pegasus-Invest, S.à r.l.	4520
EPISO CPH S.à.r.l.	4517	Pegasus-Invest, S.à r.l.	4520
EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.	4518	Piki 2 S.à r.l.	4520
Episo Wimbledon S.à.r.l.	4518	Plantares S.A.	4520
Exeter/GIC Almere 1 (Netherlands) S.à r.l.	4515	Progestim S.A.	4520
Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l.	4514	PROloc S.A.	4520
Exeter/Gic Germany Property 1 S.à r.l.	4514	Unkas Immobilien S.à r.l.	4518
Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l.	4515		
Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l.	4514		

Exeter/GIC Echt 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.757.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182158/15.

(150203162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Exeter/Gic Germany Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.531.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182159/15.

(150203163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Exeter/GIC Investment HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.790.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182160/15.

(150203164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

M-Tech s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 154.043.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185960/9.

(150207382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Exeter/GIC Almere 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.770.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182157/15.

(150203161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.280.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182161/15.

(150203365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Exeter/GIC Moerdijk 1 (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.758.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182162/15.

(150203366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

N.04 Alfa Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.309.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185988/9.

(150207565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Exeter/GIC Raunheim 1 (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.622.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182163/15.

(150203367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Exeter/Gic UK Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.812.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182164/15.

(150203368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Egip GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.412.

Par résolutions signées en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 88 2 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182169/15.

(150203160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

N.05 Alfa-Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.367.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185989/9.

(150207566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Epip II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.498.

—
Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182185/15.

(150203369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Episo Boxes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.329.

—
Par résolutions signées en date du 4 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182186/15.

(150202726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

EPISO CPH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.465.

—
Par résolutions signées en date du 4 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182187/15.

(150202568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Nikaya SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.292.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185996/9.

(150207284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 675.250,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Par résolutions signées en date du 4 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant catégorie B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182188/15.

(150202572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Episo Wimbledon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.330.

Par résolutions signées en date du 4 novembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182189/15.

(150202569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Feel Hotels LuxCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.645.

Les associés ont adopté les résolutions suivantes en date du 6 Novembre 2015

1. Les associés ont classifié les gérants en différentes classes comme suit: Madame Kamila Karcz comme gérant de classe A, Monsieur Paulus Bernadus Wilhelmus Leonardus Lamberts comme gérant de classe A et Monsieur Arnold Louis Spruit comme gérant de classe B de la Société,

2. Les associés veulent supprimer la classification en différentes classes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Novembre 2015.

Pour Feel Hotels LuxCo S.à.r.l.

Référence de publication: 2015182202/15.

(150202662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Unkas Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 184.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186075/9.

(150207636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Financière 29 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 140.892.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185357/9.
(150206940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

G.M.H. Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.685.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185362/9.
(150207218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Green Temptation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 3, rue de Weiler-la-Tour.
R.C.S. Luxembourg B 176.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185385/9.
(150206815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Fliesenlegerfachbetrieb Leinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 1, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 157.109.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185345/9.
(150206830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Forum Nord Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange,
R.C.S. Luxembourg B 57.056.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185347/9.
(150206594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Emde Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.448.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185302/9.
(150207214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pegasus-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schiffflange, Z. I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 111.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186560/9.

(150208810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Pegasus-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schiffflange, Z. I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 111.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186562/9.

(150208812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Piki 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 192.590.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186565/9.

(150207688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Plantares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.622.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186566/9.

(150208104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

PROloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 71.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186573/9.

(150207927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Progestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186575/9.

(150207713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 160.225.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Dematic S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.226,

being the holder of one million one hundred five thousand five hundred (1,105,500) class A ordinary shares,

here represented by Mr. David Al Mari, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 October 2015,

2) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of nine hundred four thousand five hundred (904,500) class I shares,

here represented by Mr. David Al Mari, previously named, by virtue of a proxy given on 23 October 2015,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Dematic Group S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand one hundred United States Dollars (USD 20,100), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.225, incorporated pursuant to a notarial deed on 7 April 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1404 dated 28 June 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed on 28 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 207 dated 29 January 2013.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Transfer of the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effective effect as from 1 October 2015 and to subsequently amend article 2.1 of the articles of association of the Company.

2) Acknowledgement of the resignation of Mr. Ulf Henriksson as manager of the Company.

3) Appointment of Mr. David Ryan Gledhill as new manager of the Company.

4) Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 1 October 2015.

The general meeting of shareholders resolves to subsequently amend article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" 2.1. The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of Managers (as used in these Articles, "Board of Managers" (as defined below) means the single Manager if said board consists of a single Manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is not more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge the resignation of Mr. Ulf Henriksson, born on 26 April 1963 in Kalix, Sweden, professionally residing at 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, United States of

America, as manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and resolves to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. David Ryan Gledhill, born on 18 February 1972 in Madison, Wisconsin, United States of America, professionally residing at 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, as new manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and for an unlimited period of time.

Accordingly, the board of managers of the Company shall henceforth be composed of the following individuals:

- Mr. Richard Paradise, manager; and
- Mr. David Ryan Gledhill, manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Dematic S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille Dollars US (USD 45.000), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.226,

détentrices d'un million cent cinq mille cinq cent (1.105.500) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

2) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrices de neuf cent quatre mille cinq cent (904.500) parts sociales préférentielles de catégorie C,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Dematic Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille cent Dollars US (USD 20.100), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.225, constituée conformément à un acte notarié le 7 avril 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1404 du 28 juin 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 29 janvier 2013.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015, et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société.

2) Reconnaissance de la démission de M. Ulf Henriksson en tant que gérant de la Société.

3) Nomination de M. David Ryan Gledhill en tant que nouveau gérant de la Société.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

L'assemblée générale des Associés décide par conséquent de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (dans ces Statuts, «Conseil de Gérance») (défini ci-après) désigne le gérant unique (défini ci-après) si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission de M. Ulf Henriksson, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. David Ryan Gledhill, né le 18 février 1972 à Madison, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Géorgie 30339, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des personnes suivantes:

- M. Richard Paradise, gérant; et
- M. David Ryan Gledhill, gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AL MARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25499. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015181176/143.

(150201849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) DH Services Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.266,

being the holder of forty thousand two (40,002) class A ordinary shares, thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, forty thousand (40,000) class D ordinary shares, forty thousand (40,000) class E ordinary shares, forty thousand (40,000) class F ordinary shares, forty thousand (40,000) class G ordinary shares and forty thousand (40,000) class H ordinary shares,

here represented by Mr. David Al Mari, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 October 2015.

2) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of two hundred sixty-one thousand eight hundred nineteen (261,819) class I shares,

here represented by Mr. David Al Mari, previously named, by virtue of a proxy given on 23 October 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Dematic Holding S.à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars and three cents (USD 20,000.03), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.618, incorporated pursuant to a notarial deed on 8 December 2005, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 490 dated 8 March 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed on 28 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 207 dated 29 January 2013.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Transfer of the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effective effect as from 1 October 2015 and to subsequently amend article 2.1 of the articles of association of the Company.

2) Acknowledgement of the resignation of Mr. Ulf Henriksson as manager of the Company.

3) Appointment of Mr. David Ryan Gledhill as new manager of the Company.

4) Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 1 October 2015.

The general meeting of shareholders resolves to subsequently amend article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said consists of a single manager only) of the Company. The registered office may be further transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, "general meeting of partners" means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge the resignation of Mr. Ulf Henriksson, born on 26 April 1963 in Kalix, Sweden, professionally residing at 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, United States of America, as manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and resolves to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. David Ryan Gledhill, born on 18 February 1972 in Madison, Wisconsin, United States of America, professionally residing at 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, as new manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and for an unlimited period of time.

Accordingly, the board of managers of the Company shall henceforth be composed of the following individuals:

- Mr. Richard Paradise, manager; and
- Mr. David Ryan Gledhill, manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) DH Services Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.266,

détentrice de quarante mille deux (40,002) parts sociales ordinaires de catégorie A, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39,999) parts sociales ordinaires de catégorie B, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39,999) parts sociales ordinaires de catégorie C, quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie D, quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie E, quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie F, quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie G et quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie H,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

2) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrice de centre trente-cinq mille (135.000) parts sociales de catégorie I,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille Dollars US et trois cents (USD 20.000,03), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.618, constituée conformément à un acte notarié le 8 décembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 du 8 mars 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 29 janvier 2013.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015, et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société.

2) Reconnaissance de la démission de M. Ulf Henriksson en tant que gérant de la Société.

3) Nomination de M. David Ryan Gledhill en tant que nouveau gérant de la Société.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

L'assemblée générale des Associés décide par conséquent de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand- Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil de gérance (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission de M. Ulf Henriksson, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. David Ryan Gledhill, né le 18 février 1972 à Madison, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Géorgie 30339, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des personnes suivantes:

- M. Richard Paradise, gérant; et
- M. David Ryan Gledhill, gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AL MARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25502. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015181177/151.

(150201878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.372.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBRE EIF Management B.V. (beherend vennoot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, being the general partner of and as such acting in the name and for the account of CBRE European Industrial Fund FGR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office in Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, and registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden under the number 27272545 (hereafter the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schiphol, the Netherlands, on October 13th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the Sole Shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of "EIF Soparfi D S.à r.l.", a private limited liability corporation with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.936 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 953, dated September 28th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on September 17th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2950, dated December 5th, 2012.

II. The capital of the Company is fixed at three hundred seventy-two thousand nine hundred euro (EUR 372,900) represented by three thousand seven hundred twenty-nine (3,729) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, being entirely paid up.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000), so as to raise it from its present amount of three hundred seventy-two thousand nine hundred euro (EUR 372,900) to twenty-five million three hundred seventy-two thousand nine hundred euro (EUR 25,372,900), by issuing two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

Then the appearing Sole Shareholder, represented at state above, declares to subscribe all the two hundred fifty thousand (250,000) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), and to pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000) that the Sole Shareholder holds against "EIF Soparfi A S.à r.l.", a private limited liability company, with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.688 (the Receivable).

The Receivable shall be allocated to the share capital account of the Company for an amount of twenty-five million euro (EUR 25.000.000).

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of the Sole Shareholder and of EIF Soparfi A S.à r.l. dated October 27th, 2015 and September 30th, 2015, signed for approval by the management of each of them (the Balance Sheets) and (ii) a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such evaluation certificate and a copy of the Balance Sheets, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The appearing Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at to twenty-five million three hundred seventy-two thousand nine hundred euro (EUR 25,372,900) represented by two hundred fifty-three thousand seven hundred twenty-nine (253,729) shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CBRE EIF Management B.V. (beherend vennoot), une société régi par les lois des Pays-Bas, avec siège social au Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, étant le general partner et en ce agissant au nom et pour le compte de CBRE European Industrial Fund FGR, une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, avec siège social avec siège social au Schiphol Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas et inscrite au auprès de la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Schiphol, Pays-Bas, le 13 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. La société comparante est la seule associée de la Société à responsabilité limitée «EIF Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.936 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 953 du 28 septembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2950 du 5 décembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-douze mille neuf cents euros (EUR 372.900) représenté par trois mille sept cent vingt-neuf (3.729) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille neuf cents euros (EUR 372.900) à vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille neuf cents euros (EUR 25.372.900,-), par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, la comparante Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire toutes les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (EUR 100) et de les libérer entièrement par un apport en nature qui consiste en la conversion d'une créance d'un montant total de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la société "EIF Soparfi A S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.688 (la Créance).

La Créance est affectée au compte de capital social de la Société pour un montant de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000).

L'évaluation de la Créance est prouvée inter alia, par (i) un bilan intérimaire de l'Associé Unique et de EIF Soparfi A S.à r.l. daté du 27 octobre 2015 et du 30 septembre 2015, signés pour accord par les organes de gestion de chacune d'elles (les Bilans) et (ii) un certificat d'évaluation émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société.

Ledit certificat d'évaluation et une copie des Bilans après avoir été signés «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de vingt-cinq millions trois cent soixante-douze mille neuf cents euros (EUR 25.372.900), représenté par deux cent cinquante-trois mille sept cent vingt-neuf (253.729) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.“

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont approximativement estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/24763. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181216/138.

(150202035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Falcon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 201.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before me, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Mr Tamer ABOU EL SAOD, accountant, born on 12 November 1960 in Cairo, Egypt, having his address at L-1651 Luxembourg, 85, Avenue Guillaume.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Falcon Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The Company may carry out any trade activity, commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, including the purchase, sale and representation of any product or unregulated goods, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which

are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Tuesday of May of each year, at 11.00 am.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles having been drawn up, the appearing party, represented as stated above, has subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholders	Number of Shares	Subscribed Capital
Mr Tamer Abou El Saod, the abovementioned	100	EUR 12,500.-
Total:	100	EUR 12,500.-

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and will end on the last day of December 2015.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, has immediately held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- The number of Managers is set at one (1) and the following person is appointed Manager for an unlimited term:
- Mr Tamer ABOU EL SAOD, born on 12 November 1960 in Cairo, Egypt, having his address at L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
- The Company's registered office shall be located at L-1651 Luxembourg, 85, Avenue Guillaume.

Notice

The attention of the appearing Person has been expressly drawn by the notary, in regards to the necessity, if applicable, to obtain the required permits, delivered by the concerned authorities, in order to carry out the activities described in article 3 of the articles of association.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Tamer ABOU EL SAOD, comptable, né le 12 novembre 1960 à Le Caire, Egypte, ayant son adresse à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume

Lequel comparant a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Falcon Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet:

La Société pourra accomplir toute activité commerciale, toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, y compris l'achat, la vente et la représentation de tout produit ou marchandise non réglementés qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent la réalisation de son objet social.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de mai de chaque année, à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et paiement

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et intégralement libéré en espèces le nombre de parts sociales mentionné ci-dessous:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
M. Tamer ABOU EL SAOD, mentionné ci-dessus	100	12.500,- EUR
Total:	100	12.500,- EUR

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représentant le capital souscrit, a tout de suite tenu une assemblée générale extraordinaire et a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à un (1) et le Gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:
 - M. Tamer ABOU EL SAOD, né le 12 novembre 1960 à Le Caire, Egypte, ayant son adresse à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume
- 2) Le siège social de la Société sera fixé à L-1651 Luxembourg, 85, Avenue Guillaume.

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 3 des présents statuts.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation du présent acte faite au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Abou El Saod, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34828. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181254/557.

(150202518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

A7 Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 201.288.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Mohammed EL YAAGOUBI, manager, né à Taza (Maroc) le 1^{er} février 1977, demeurant à L-6793 Grenmacher, 25, route de Trèves,

ici représenté aux fins des présentes par Maître Marc THEISEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2015.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «A7 Properties S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gestion et la mise en valeur d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Mohammed EL YAAGOUBI, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Mohammed EL YAAGOUBI, préqualifié.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme "SOCIETE DE CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.165.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

4) Le siège de la société est fixé à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean L'Aveugle.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181052/165.

(150202560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of October,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. The Bregal Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number LP010699, holding 10,849 shares in the share capital of the Company ("The Bregal Fund II L.P."),

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2015, and

2. The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD and United Kingdom, registered with the Companies House of England and Wales under number LP011777, holding 1,144 shares in the share capital of the Company ("The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P."),

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2015, and

3. The Bregal Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number LP011776, holding 507 shares in the share capital of the Company ("The Bregal Affiliates Fund II L.P."),

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2015, and

4. Gunnamatta Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 10, rue de Reims, L-2417 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183171, holding 91,828,498 shares in the share capital of the Company ("Gunnamatta S.à r.l. "),

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Edufin S.à r.l. (the "Board of Managers"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.568 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 September 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2592 dated 14 November 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 October 2013, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros (EUR 91,828,498.-) in order to reduce it from its present amount of ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 91,840,998.-) represented by ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight (91,840,998) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by cancellation of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight (91,828,498) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros (EUR 91,828,498.-) in order to reduce it from its present amount of ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 91,840,998.-) represented by ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight (91,840,998) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by cancellation of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight (91,828,498) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

As a consequence of the cancellation of the shares, and all other shareholders having expressly renounced to their respective repayment portions, Gunnamatta Lux S.à r.l. shall receive an amount corresponding to the fair market value of the shares cancelled which it holds, i.e. an amount of one hundred fifty six million one hundred eighty three thousand eight hundred five Euros ninety seven cents (EUR 156,183,805.97).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand fifty hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand fifty hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred Euros (EUR 2,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. The Bregal Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP010699, détenteur de 10.849 parts sociales de la Société ("The Bregal Fund II L.P."),

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2015, et

2. The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP011777, détenteur de 1.144 parts sociales de la Société ("The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P."),

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2015, et

3. The Bregal Affiliates Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP011776, détenteur de 507 parts sociales de la Société ("The Bregal Affiliates Fund II L.P."),

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2015, et

4. Gunnamatta Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183171, détenteur de 91,828,498 parts sociales de la Société ("Gunnamatta S.à r.l. "),"

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2015.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Eudfin S.à r.l. (le «Conseil de Gérance»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.568 (la «Société»), constituée selon acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2592 du 14 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.828.498,-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.840.998,-) représenté par quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (91.840.998) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune jusqu'à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (91.828.498) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.828.498,-) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.840.998,-) représenté par quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (91.840.998) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (91.828.498) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En conséquence de l'annulation des parts sociales, et tous les autres associés ayant expressément renoncé à leur part de remboursement de capital, Gunnamatta Lux S.à r.l. reçoit un montant correspondant à la juste valeur de marché des parts sociales annulées qu'il détient, soit un montant total de cent cinquante-six millions cent quatre-vingt-trois mille huit cent cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 156.183.805,97).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. ».

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 octobre 2015. GAC/2015/9082. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181200/170.

(150201820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October.

before us Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BNY Mellon Investment Management Holdings (Germany) Limited, a company governed by the laws of England and the Wales, having its registered office at BNY Mellon Centre, 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, United Kingdom, and registered with the Company register of England and Wales under company number 5640740 (the "Shareholder").

Hereby represented Maître Paul Zaremba, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in London dated on 22 October 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, of 10 June 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 191 of 15 July 1988 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28166 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 29 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2880 of 11 October 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to five hundred twenty-five thousand euro (EUR 525,000.-).

2 To issue one thousand six hundred (1,600.-) new shares with a nominal value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to five hundred twenty five thousand euro (EUR 525,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand six hundred (1,600) new shares with a nominal value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared BNY Mellon Investment Management Holdings (Germany) Limited, a company governed by the laws of England and the Wales, with registered office at BNY Mellon Centre, 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, United Kingdom (the “Subscriber”),

represented by Maître Paul Zaremba, prenamed,

by virtue of said proxy,

The Subscriber declared to subscribe for one thousand six hundred (1,600) new shares with a nominal value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) per share and to fully pay up these new shares in cash.

The amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand six hundred (1,600) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The corporate capital is set at 525.000,- EUR (five hundred twenty-five thousand euro) represented by 2.100 (two thousand one hundred) shares with a par value of 250,00 EUR (two hundred fifty euro) each (the “Shares”), all fully paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BNY Mellon Investment Management Holdings (Germany) Limited, une société régie par le droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège statutaire à BNY Mellon Centre, 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 5640740, (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Paul Zaremba, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing délivrée le 22 octobre 2015 à Londres (Royaume-Uni).

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 10 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 191 du 15 juillet 1988 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28166 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2880 du 11 octobre 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-).

2 Émission de mille six cents (1.600,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de ces nouvelles actions en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite, a comparu BNY Mellon Investment Management Holdings (Germany) Limited, une société régie par le droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège statutaire à BNY Mellon Centre, 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 5640740 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Paul Zaremba, prénommé(e),
en vertu de la prédite procuration.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) et libérer intégralement en espèces ces actions nouvelles.

Le montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille six cents (1.600) actions nouvelles au souscripteur susmentionné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à 525.000,00 EUR (cinq cent vingt-cinq mille euros), représenté par 2.100 (deux mille cent) actions d'une valeur nominale de 250,00 EUR (deux cent cinquante euros) chacune (les «Actions»), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Zaremba, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 octobre 2015. GAC/2015/9087. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181089/148.

(150201884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Ama Mundu Technologies S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181025/10.

(150202422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of October,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Bastien Burin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as representative (the "Representative") of the board of managers of Edufin S.à r.l. (the "Board of Managers"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.568 (the "Company"), duly authorized to represent the Company pursuant to the resolutions adopted by the Board of Managers on 16 October 2015 (the "Resolutions").

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 September 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2592 dated 14 November 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 December 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 658 dated 13 March 2014.

2. The share capital of the Company currently amounts to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

3. Pursuant to article 5.3 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) consisting in one hundred

million (100,000,000.-) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share. Article 5.4 of the Articles further states that:

"The board of managers is authorized during a period of five (5) years from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the extraordinary general meeting of the shareholders dated 20 December 2013, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 1915 on commercial companies, as amended."

4. Through the adoption of the Resolutions, the Board of Managers has decided to increase the share capital of the Company, with effect on 21 October 2015, in accordance with the terms of article 5 of the Articles, by an amount of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros (EUR 91,828,498.-) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 91,840,998.-) through the issuance of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight (91,828,498) fully-paid shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (each a "New Share" and together the "New Shares"), by conversion of a receivable as further valued in a certificate of conversion and valuation, which has been presented to the undersigned notary, for an aggregate value of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros and ninety eight cents (EUR 91,828,498.98) (the "Conversion").

5. The New Shares have been entirely subscribed for by Gunnamatta S.à r.l., on 21 October 2015, as referred to in the Resolutions (respectively the "Subscription" and the "Subscriber") and fully paid up by the Subscriber to the benefit of the Company by the Conversion for an aggregate amount of ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros ninety eight cents (EUR 91,828,498.98) consisting of the Capital Increase Amount, of which ninety one million eight hundred twenty eight thousand four hundred ninety eight Euros (EUR 91,828,498.-) is allocated to the share capital of the Company and ninety eight cents (EUR 0.98) to the share premium of the Company.

Evidence of the completion of both the Subscription and the Conversion has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of 21 October 2015, (i) the share capital of the Company amounts to ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 91,840,998.-) and is divided into ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight (91,840,998) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the issued share capital of the same, is set at eight million one hundred fifty nine thousand two Euros (EUR 8,159,002.-) consisting eight million one hundred fifty nine thousand two (8,159,002) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight Euros (EUR 91,840,998.-) represented by ninety one million eight hundred forty thousand nine hundred ninety eight (91,840,998) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up".

" **5.3.** The authorized corporate capital of the Company, excluding the issued share capital, is set at eight million one hundred fifty nine thousand two Euros (EUR 8,159,002.-) divided into eight million one hundred fifty nine thousand two (8,159,002) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Monsieur Bastien Burin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») par le conseil de gérance de Edufin S.à r.l. (le «Conseil de Gérance»), une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.568 (la «Société»), dûment autorisé à représenter la Société suivant les résolutions adoptées par le Conseil de Gérance en date du 16 octobre 2015, (les «Résolutions»).

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2592 du 14 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 658 du 13 mars 2014.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Au terme de l'article 5.3 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. L'article 5.4 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale des associés du 20 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. "

4. Par les Résolutions, le Conseil de Gérance a décidé d'augmenter le capital social de la Société, avec effet au 21 octobre 2015, conformément aux termes de l'article 5 des Statuts, d'un montant de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.828.498,-) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) au montant de quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.840.998,-) par l'émission de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (91.828.498) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (chacune une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), par conversion d'une créance plus amplement valorisée dans une certificat de valorisation et d'évaluation lequel a été présenté au notaire instrumentant pour un montant total de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 91.828.498,98) (la «Conversion»).

5. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites et payées par Gunnamatta S.à r.l., le 21 octobre 2015, comme indiqué dans les Résolutions (respectivement la «Souscription» et le «Souscripteur») et entièrement libérées par la Conversion pour un montant de quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 91.828.498,98) correspondant au Montant de l'Augmentation de Capital duquel quatre-vingt-onze millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.828.498,-) sont alloués au capital social de la Société, et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros (EUR 0,98) à la prime d'émission de la Société.

Une preuve de la réalisation, à la fois, de la Souscription et de la Conversion a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet au 21 octobre 2015, (i) le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.840.998,-) et est représenté par quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (91.840.998) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de huit millions cent cinquante-neuf mille deux euros (EUR 8.159.002,-) divisé en huit millions cent cinquante-neuf mille deux (8.159.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 91.840.998,-), représenté par quatre-vingt-onze millions huit cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (91.840.998) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **5.3.** Le capital social autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est de huit millions cent cinquante-neuf mille deux euros (EUR 8.159.002,-) représenté par huit millions cent cinquante-neuf mille deux (8.159.002) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille euro (EUR 7.000)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Burin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 octobre 2015. GAC/2015/9081. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181199/148.

(150201820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Dematic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Dematic Holding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand- Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.618,

being the holder of one hundred sixty-five thousand (165,000) class A ordinary shares,

here represented by Mr. David Al Mari, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 October 2015.

2) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one hundred thirty-five thousand (135,000) class C preference shares,

here represented by Mr. David Al Mari, previously named, by virtue of a proxy given on 23 October 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Dematic S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.226, incorporated pursuant to a notarial deed on 7 April 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1608 dated 19 July 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed on 25 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 733 dated 26 March 2013.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of the shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Transfer of the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effective date as from 1 October 2015 and to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company.

2) Acknowledgement of the resignation of Mr. Ulf Henriksson as manager of the Company.

3) Appointment of Mr. David Ryan Gledhill as new manager of the Company.

4) Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 1 October 2015.

The general meeting of shareholders resolves to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or people entrusted with the management of the Company."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge the resignation of Mr. Ulf Henriksson, born on 26 April 1963 in Kalix, Sweden, professionally residing at 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, United States of America, as manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and resolves to grant him discharge for the exercise of his mandate.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr. David Ryan Gledhill, born on 18 February 1972 in Madison, Wisconsin, United States of America, professionally residing at 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, as new manager of the Company, with effect as of 26 October 2015 and for an unlimited period of time.

Accordingly, the board of managers of the Company shall henceforth be composed of the following individuals:

- Mr. Richard Paradise, manager; and
- Mr. David Ryan Gledhill, manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.618,

détentrice de cent soixante-cinq mille (165.000) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

2) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrice de cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales de préférence de catégorie C,

ici représentée par Monsieur David Al Mari, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Dematic S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante-cinq mille Dollars US (USD 45.000), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Com-

merce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.226, constituée conformément à un acte notarié le 7 avril 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1608 du 19 juillet 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 26 mars 2013.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015, et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

2) Reconnaissance de la démission de M. Ulf Henriksson en tant que gérant de la Société.

3) Nomination de M. David Ryan Gledhill en tant que nouveau gérant de la Société.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015.

L'assemblée générale des Associés décide par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 2. Siège Social.** La Société aura son siège social dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, qui se sont produits ou sont imminents et qui sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des correspondants à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par un des organes ou une des personnes chargé de la gestion de la Société.»

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission de M. Ulf Henriksson, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à 507 Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. David Ryan Gledhill, né le 18 février 1972 à Madison, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 2727 Paces Ferry Road SE, Suite 1500, Atlanta, Géorgie 30339, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2015 et pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des personnes suivantes:

- M. Richard Paradise, gérant; et
- M. David Ryan Gledhill, gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AL MARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25503. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015181178/154.

(150201863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

DGF Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 84.140.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of DGF Reinsurance S.A., a société anonyme existing under Luxembourg laws, having its registered office at L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84,140 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 1st October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 303 of 22 February 2002. The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 2 p.m. with Mr. Frank Stolz-Page in the chair, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

who appointed as secretary Mrs. Stéphanie Gobert, employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of DKK 5,000,000.- (five million Danish Kronor), so as to raise it from its current amount of DKK 10,000,000.- (ten millions Danish Kronor) up to DKK 15,000,000.- (fifteen million Danish Kronor), through the issue of 5,000 (five thousand) new shares, with a par value of DKK 1,000 (one thousand Danish Krone) each, by way of a contribution in cash.

2. Acknowledgement of the waiver by Topdanmark Holding S.A. of its preferential subscription rights.

3. Subscription and payment of the new shares.

4. Subsequent amendment of Article 5 (Corporate Capital).

5. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders, initialled ne varietur, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of DKK 5,000,000.- (five million Danish Kronor), so as to raise it from its current amount of DKK 10,000,000.- (ten millions Danish Kronor) up to DKK 15,000,000.- (fifteen million Danish Kronor), through the issue of 5,000 (five thousand) new shares, with a par value of DKK 1,000.- (one thousand Danish Krone) each.

Second resolution

The general meeting acknowledges the waiver by Topdanmark Holding S.A., a société anonyme existing under Luxembourg laws, having its registered office at L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 33,382 of its preferential subscription rights, and furthermore accept the subscription for these new shares by DGF Sikring A.M.B.A..

Subscription and Payment

All of the 5,000 (five thousand) new issued shares have been fully subscribed by DGF Sikring A.M.B.A., a cooperative incorporated and existing under the laws of the Denmark, having its registered office at DK-8464 Galten, Kornmarken 1, Denmark, registered with the Trade and Companies Register of Denmark under number CVR-nr 13587809 (hereafter “DGF Sikring A.M.B.A.”).

Here duly represented by Mrs. Khadigea Klingele, aforementioned,
by virtue of a power of attorney given under private seal on 30 September 2015,
said proxy, after being signed ne varietur shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

DGF Sikring A.M.B.A., aforementioned, declares to pay up all of the new issued 5,000 (five thousand) shares by way of a contribution in cash of an amount of DKK 5,000,000.- (five million Danish Kronor), so that the amount of DKK 5,000,000.- (five million Danish Kronor) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of DKK 5,000,000.- (five million Danish Kronor) shall be allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to fully restate Article 5 (Corporate Capital) of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. “The corporate capital of the Company is set at DKK 15,000,000.- (fifteen million Danish Kronor), divided into 15,0000 (fifteen thousand) shares with a par value of 1,000.- (one thousand Danish Krone) each”.

There being no further business, the meeting was closed at 2.15 p.m-

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at around two thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the notary by name, first name and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d’octobre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DGF Reinsurance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.140, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 303 du 22 février 2002. Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’assemblée a été ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Stéphanie Gobert, employée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L’assemblée a élu comme scrutatrice Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de DKK 5.000.000 (cinq millions de Couronnes Danoises), pour le porter de son montant actuel de DKK 10.000.000 (dix millions de Couronnes Danoises) à un montant de DKK 15.000.000 (quinze millions de Couronnes Danoises), par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de DKK 1.000 (mille Couronnes Danoises) chacune, par le biais d'un apport en espèces.

2. Constat de la renonciation par Topdanmark Holding S.A. de son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération.

4. Refonte subséquente de l'article 5 des statuts (Capital social).

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que leur nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée générale, il a donc été fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte unanimement, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de DKK 5.000.000 (cinq millions de Couronnes Danoises), pour le porter de son montant actuel de DKK 10.000.000 (dix millions de Couronnes Danoises) à un montant de DKK 15.000.000 (quinze millions de Couronnes Danoises), par l'émission de 5.000 (cinq mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de DKK 1.000 (mille Couronnes Danoises) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la renonciation par Topdanmark Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.382, de son droit préférentiel de souscription et par conséquent accepte la souscription de ces nouvelles actions par DGF Sikring A.M.B.A..

Souscription et Payement

Toutes les 5.000 (cinq mille) nouvelles actions émises ont été souscrites par DGF Sikring A.M.B.A., une cooperative de droit danoise, ayant son siège social à DK-8464 Galten, Kornmarken 1, Danemark, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro CVR-nr 13587809 (ci-après «DGF Sikring A.M.B.A.»).

Ici dûment représentée par Madame Khadigea Klingele, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 septembre 2015 à elle délivrée.

DGF Sikring A.M.B.A., prénommée, déclare libérer toutes les 5.000 (cinq mille) nouvelles actions émises par un apport en espèces d'un montant de DKK 5.000.000 (cinq millions de Couronnes Danoises), de sorte que le montant de DKK 5.000.000 (cinq millions de Couronnes Danoises) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Le montant de DKK 5.000.000 (cinq millions de Couronnes Danoises) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de refondre intégralement l'article 5 (Capital social) des statuts, qui sera désormais lu comme suit:

Art. 5. Capital social. «Le capital social de la Société est fixé à DKK 15.000.000 (quinze millions de Couronnes Danoises), divisé en 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de DKK 1.000 (mille Couronnes Danoises), chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 14 heures 15.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux parties comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, S. Gobert, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 octobre 2015. GAC/2015/9263. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181187/170.

(150202101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Gestion Fiera Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.910.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

8645230 Canada Inc., a company incorporated and existing under the laws of the Canada Business Corporations Act, registered with Industry Canada under number 864523-0, having its registered office at 1501, McGill College Avenue, Suite 800, Montréal (Québec), Canada, H3A 3M8,

here represented by Me Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Gestion Fiera Capital S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180910 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2902 on 19 November 2013. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 October 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3262 on 21 December 2013.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of eight hundred sixteen thousand nine hundred sixty-nine United States dollars and seventy-four cents (USD 816,969.74), represented by six hundred one thousand seven hundred seventy-five (601,775) shares, without nominal value, up to eight hundred thirty-six thousand one hundred sixty-nine United States dollars seventy-four cents (USD 836,169.74) through the issue of one (1) share, without nominal value;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share by an amount of nineteen thousand two hundred United States dollars (USD 19,200) so as to raise it from its current amount of eight hundred sixteen thousand nine hundred sixty-nine United States dollars and seventy-four cents (USD 816,969.74), represented by six hundred one thousand seven hundred seventy-five (601,775) shares, without nominal value, up to eight hundred thirty-six thousand one hundred sixty-nine United States dollars seventy-four cents (USD 836,169.74) through the issuance of one (1) share, without

nominal value, issued with a global share premium amounting to one hundred seventy-two thousand eight hundred United States dollars (USD 172,800).

The new share has been subscribed by 8645230 Canada Inc., aforementioned, for the price of one hundred ninety-two thousand United States dollars (USD 192,000).

The share so subscribed as well as the share premium have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one hundred ninety-two thousand United States dollars (USD 192,000); so that the amount of one hundred ninety-two thousand United States dollars (USD 192,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred ninety-two thousand United States dollars (USD 192,000) consists of nineteen thousand two hundred United States dollars (USD 19,200) for the share capital and one hundred seventy-two thousand eight hundred United States dollars (USD 172,800) for the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at eight hundred thirty-six thousand one hundred sixty-nine United States dollars seventy-four cents (USD 836,169.74), represented by six hundred one thousand seven hundred seventy-six (601,776) shares without nominal value."

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

8645230 Canada Inc., une société constituée en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions, immatriculée auprès d'Industrie Canada sous le numéro 864523-0, ayant son siège social au 1501, McGill College Avenue, Suite 800, Montréal, Québec, Canada, H3A 3M8,

ici représentée par Maître Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Gestion Fiera Capital S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180910, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 novembre 2013 sous le numéro 2902. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 décembre 2013 sous le numéro 3262.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte et requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes portant sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social de son montant actuel de huit cent seize mille neuf cent soixante-neuf dollars américains et soixante-quatorze cents (USD 816.969,74), représenté par six cent un mille sept cent soixante-quinze (601.775) parts sociales, sans valeur nominale, jusqu'à huit cent trente-six mille cent soixante-neuf dollars américains et soixante-quatorze cents (USD 836.169,74) par l'émission d'une (1) part sociale, sans valeur nominale;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de dix-neuf mille deux cents dollars américains (USD 19.200) pour le porter de son montant actuel de huit cent seize mille neuf cent soixante-neuf dollars américains et soixante-quatorze cents (USD 816.969,74), représenté par six cent un mille sept cent soixante-quinze (601.775) parts sociales, sans valeur nominale, jusqu'à huit cent trente-six mille cent soixante-neuf dollars américains et soixante-quatorze cents (USD 836.169,74) par l'émission d'une (1) part sociale, sans valeur nominale, assortie d'une prime d'émission globale de cent soixante-douze mille huit cents dollars américains (USD 172.800).

La nouvelle part sociale a été souscrite par 8645230 Canada Inc., susmentionnée, pour le prix de cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 192.000).

La part sociale ainsi souscrite ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par 8645230 Canada Inc., susmentionnée, par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 192.000), de sorte que le montant de cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 192.000) est désormais disponible à la Société, tel que prouvé au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille dollars américains (USD 192.000) est réparti comme suit: dix-neuf mille deux cents dollars américains (USD 19.200) qui sont apportés au capital social de la Société, et cent soixante-douze mille huit cents dollars américains (USD 172.800) qui sont apportés au compte pour la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente-six mille cent soixante-neuf dollars américains et soixante-quatorze cents (USD 836.169,74), représenté par six cent un mille sept cent soixante-seize (601.776) parts sociales, sans valeur nominale.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 03 novembre 2015. 2LAC/2015/24712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181287/135.

(150202340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Blaise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.586.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Stéphanie FONTENOY, dirigeante d'entreprises, née à Arlon (Belgique), le 13 février 1977, demeurant à B-6820 Florenville, Place Albert I^{er}, 16,

ci-après la "Mandante"

ici représentée par Madame Amandine TREL CAT, juriste, demeurant professionnellement à Windhof,

ci-après la "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "BLAISE", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 13, Rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161586 (la "Société"), a été constituée le 15 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1822 du 10 août 2011, et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées;

3) Que la Mandante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. TREL CAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 03 novembre 2015. 2LAC/2015/24719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181084/55.

(150201810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

BBB Industries Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015181075/10.

(150201609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.
